



Déclaration sur les politiques de diligence raisonnable relatives aux principales incidences négatives en matière de durabilité

(Article 4 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers)

GMF Vie est une entreprise d'assurance du Groupe Covéa. Le Groupe Covéa gère des relations financières fortes et durables avec ses entreprises mutualistes affiliées. Il a pour mission de veiller à la pérennité et au développement des entreprises affiliées et de leurs filiales.

À ce titre, GMF Vie applique les politiques de diligence raisonnable relative aux critères de durabilité établies par le Groupe Covéa.

Le Règlement Européen « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation) n°2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers crée de nouvelles obligations de transparence pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers, notamment sur la prise en compte ou non des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Pour mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, GMF Vie privilégie une gestion déléguée auprès de deux structures dédiées au sein du groupe Covéa :

- Gestion des valeurs mobilières : Covéa Finance
- Gestion des actifs immobiliers : Covéa Immobilier

GMF Vie, membre du Groupe Covéa, a choisi de ne pas prendre en considération les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité comme le lui permet l'article 4 du règlement Disclosure SFDR, ses effectifs étant inférieurs à 500 salariés. En effet, la gestion de ses actifs repose principalement sur ses structures dédiées Covéa Finance et Covéa Immobilier qui ne prennent pas en considération les principales incidences négatives à ce jour dans leurs décisions d'investissement.

Plus spécifiquement sur les valeurs mobilières gérées par Covéa Finance

Transparence sur les incidences négatives

Au titre de l'article 4 du Règlement SFDR, les acteurs de la finance doivent préciser s'ils prennent en compte les principales incidences négatives dans leurs décisions d'investissement.

Covéa Finance a choisi de prendre en compte les principales incidences négatives au niveau entité à partir du 31 décembre 2030.

Plus spécifiquement sur les actifs immobiliers gérés par Covéa Immobilier

Covéa mène une politique de placements immobiliers responsables portée par Covéa Immobilier.

Covéa Immobilier anticipe les évolutions, agit pour réduire ses émissions de carbone, gère et suit l'efficacité énergétique du bâtiment, valorise l'attractivité du patrimoine et implique les occupants

pour un usage écologique des bâtiments. Covéa Immobilier s'est engagé avec ses parties prenantes et a signé la Charte d'efficacité énergétique des bâtiments, la Charte de l'économie circulaire dans le secteur de l'immobilier et de la construction (Charte de Circolab) et la Charte de gestion de l'eau de la ville de Paris. Covéa Immobilier a aussi poursuivi l'animation de sa politique de développement durable notamment par la mise en œuvre d'actions concrètes pour le décret Tertiaire via le projet « Éco Énergie Tertiaire », le développement de l'économie circulaire (adhésion en 2021 au « Booster du Réemploi »), la préservation et l'amélioration de la biodiversité en ville. A ce titre, Covéa Immobilier est l'un des fondateurs, aux côtés de l'Observatoire de l'Immobilier Durable et de Gécina, du Biodiversity Impulsion Group, un programme d'accélération et de coordination autour de la biodiversité.

Approche ESG

Malgré la non prise en compte de ces incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, l'intégration de critères de durabilité & ESG (Environnement, Social et Gouvernance) constitue un des objectifs majeurs de la politique d'investissement. La conviction forte qui anime le Groupe est que les trois piliers de l'ESG doivent se développer de manière progressive et homogène, afin de préserver un équilibre pérenne. Ainsi déployées, les pratiques ESG apportent une valeur ajoutée à la gestion des portefeuilles et contribuent à la maîtrise des risques des investissements.

La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance repose sur :

- une démarche globale de Covéa Finance pour la gestion des valeurs mobilières du Groupe formalisée à travers une politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG, une politique d'exclusion (intègre des exclusions normatives, sectorielles, et thématiques - charbon thermique & pétrole et gaz non conventionnel) et une politique d'engagement actionnarial,
- une politique de développement durable de Covéa Immobilier qui s'engage dans des programmes d'investissement ou de rénovation du patrimoine en intégrant les critères environnementaux,
- la publication de rapports annuels – rapports ESG (conformément aux dispositions de l'article 29 de la Loi Energie Climat) qui précisent comment les critères ESG sont pris en compte dans la politique d'investissement de Covéa.

Le Groupe Covéa est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies. La société a rejoint en 2020 le réseau international d'investisseurs institutionnels engagés à inclure les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans les décisions d'investissement et l'actionnariat actif.

En adhérant aux PRI, le Groupe s'engage sur 6 grands principes :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement,
- Être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires,
- Demander aux entités dans lesquelles ils investissent de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
- Travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans l'application des Principes,
- Rendre compte individuellement des activités et des progrès dans l'application des Principes.

Covéa Finance a rejoint mi-2021 la Coalition pour une Transition Juste. La Coalition pour une Transition Juste est une plateforme collaborative animée par l'Institut de la Finance Durable qui réunit les gestionnaires et détenteurs d'actifs de l'écosystème financier français. Elle a pour mission de promouvoir auprès des entreprises une transition socialement acceptable vers des économies bas carbone.

Covéa Finance, par son adhésion au CDP (Carbon Disclosure Project), est chaque année partie prenante de dialogues actionnariaux qui peuvent concerner non seulement le Climat, mais aussi l'Eau et la

Déforestation. Ces échanges avec les entreprises permettent par ailleurs à Covéa Finance d'approfondir ses connaissances et le suivi des risques liés au changement climatique et des risques liés à la biodiversité.

Par ailleurs, le Groupe Covéa contribue activement à la réflexion collective sur les pratiques ESG au sein de différents groupes de travail organisés par la fédération professionnelle du secteur de l'assurance (France Assureurs).

Pour aller plus loin :

GMF Vie, publie annuellement conformément à l'article 29 de la Loi Energie Climat son rapport « Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG) ». Ce rapport a pour objectif de décrire avec le plus de précision possible la prise en compte et l'intégration des enjeux de durabilité dans la politique d'investissement de GMF Vie.

Ce rapport est disponible sur le site internet GMF Vie.